

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENTRÉE 2023-2024 : CANTINE ET PÉRISCOLAIRE

La municipalité acte une tarification plus juste

La Ville de Châtellerault **réajuste la grille de tarification des prix des repas des cantines et de l'accueil périscolaire** en se basant sur le système de calcul du quotient familial de la CAF. La grille affiche aujourd'hui 6 tranches ; à la rentrée 2023-2024, elle en comptera 8. L'objectif est de présenter une tarification plus **juste** car elle prend davantage en compte les revenus des familles.

La Ville a souhaité axer sa réflexion **sur trois piliers** :

- **ÉQUITÉ** : la tarification est désormais basée sur le **quotient familial de la CAF**, qui prend en compte les revenus et la composition des familles.
- **ADAPTATION** : les tarifs de cantine s'échelonnent de **0,50€ à 4,60€ sur 8 tranches**. Par ailleurs, les prix du périscolaire seront dégressifs le soir pour les familles qui travaillent. La Ville souhaite ainsi une tarification plus égalitaire et mieux répartie notamment pour les classes moyennes en limitant les effets de seuils.
- **SIMPLIFICATION** : il n'y aura plus pour les familles nécessité de constituer un dossier de demande d'aide à la cantine ou de périscolaire. En effet, les échanges de données s'organiseront directement entre la CAF et la direction de l'Éducation.

La gratuité des ateliers de découverte éducatif n'est pas remise en question. Les enfants pourront continuer à profiter de ces animations tous les jeudis et vendredis, de 15h à 16h30. Cela représente 250 ateliers, soit autant et voire plus d'animateurs et encadrants rémunérés par la Ville.

Ensuite, **la réservation en ligne pour la cantine et le périscolaire sera aussi expérimentée à la rentrée scolaire**. Pour la collectivité, il reste important d'anticiper le nombre d'enfants qui déjeune le midi et qui bénéficie du temps périscolaire. Cela permet d'éviter le gaspillage alimentaire et de positionner le bon nombre d'agents pour encadrer les enfants.

// Qu'on se le dise

- Le coût réel de la pause méridienne (repas + temps périscolaire) s'élève à 13 €. A partir de la rentrée 2023-2024, le reste à charge pour la Ville sera de plus de 64% pour le tarif de cantine le plus élevé (4,60 €) et de 96 % pour le tarif le plus bas (0,50 €).
- Très concrètement, les tranches les plus basses paient aujourd'hui 0,39 € par repas. A la rentrée, ce coût sera de 0,50 € et cela reste le plus bas du département. Cela représente une augmentation de 0,11 € par jour, soit 1,76 € par mois pour 4 repas hebdomadaires.
- Sur 3 225 familles recensées par la CAF à Châtelleraut, 64 % d'entre elles pourraient bénéficier d'un tarif inférieur à 2,10 €, dont 45 % moins de 1 € (soit entre 0,50 € et 0,80 €). A ce jour, 2 188 enfants déjeunent à la cantine au moins une fois par semaine sur les 2 360 enfants inscrits dans les écoles publiques de la Ville.

// Et ailleurs ?

L'État recommande de proposer un repas de cantine à 1 €. La Ville de Châtelleraut fait clairement le choix de rester en-dessous de ce seuil et ainsi de maintenir un premier tarif à **50 centimes et un deuxième à 80 centimes**. En effet, ce prix correspond à la réalité et aux besoins des familles châtelleraudaises.

A titre de comparaison, voici quelques chiffres de tarifs de la cantine dans d'autres communes :

- Cognac - 18 600 habitants : 7 tranches, de 1 € à 4,46 €. Avec une possible de souscrire à des forfaits : 4 jours, 3 jours, 2 jours, 1 jour.
- Châteauroux – 43 300 habitants : 4 tranches, de 1,25 € à 4,02 €.
- Brive-la-Gaillarde – 45 910 habitants : 9 tranches, de 0,95 € à 5,60 €.
- Auxerre – 34 140 habitants : 14 tranches, de 1,80 € à 4,95 €.
- Agen – 32 200 habitants : 6 tranches, de 1,78 € à 5,25 €.
- Périgueux – 29 900 habitants : 6 tranches, 1,09 € à 4,62 €.

// Le temps périscolaire

La tarification du temps périscolaire a aussi été revue dans le même objectif d'équité pour les familles. Une réflexion a aussi été menée pour que les familles qui travaillent plus tard ne soient plus pénalisées. Voici ce qui change à la rentrée scolaire :

- Trois temps périscolaires ont été redessinés : un premier de 7h00 à 8h30, un deuxième de 16h00 à 17h30 et un dernier, de 17h30 à 19h00. Chaque temps périscolaire se compose d'une grille tarifaire découpée en 8

tranches. A l'instar de la cantine, le quotient familial adopté est celui de la CAF.

- Pour les deux premiers temps périscolaires, le tarif se situe entre 1 € et 2,20 € chacun. Pour le dernier temps, celui de 17h30 à 19h30, il a été acté de ne pas changer la tarification et de le situer entre 0,80 € et 2 € pour que les familles qui n'auraient pas la possibilité de récupérer leurs enfants ne soient pas pénalisées. L'horaire a lui aussi été décalé : au lieu de débiter à 17h, il débute à 17h30.

CONTACT PRESSE : Aurore Ymonnet – 05 49 20 20 08
aurore.ymonnet@grand-chatellerault.fr

ville-chatellerault.fr



Châtellerault



villechatellerault



@Chatellerault86

